

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 17 décembre 2020

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs s'est réuni à l'Hôtel du Département du Doubs à BESANCON, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, le 17 décembre 2020 à 9 h 30.

Étaient présents :

- M. Philippe ALPY
- Mme Jacqueline CUENOT-STALDER
- M. Nicolas DIAMANDIDES
- M. Jean-Pierre GURTNER
- Mme Elise DOUCHEZ- CATTIN
- M. Abdelaziz KOUSSOURI
- M. François LAIGNEAU
- Mme Myriam LEMERCIER
- Mme Sylviane MAXEL
- M. Jean-Louis NORIS
- Mme Denise PAUL
- Mme Soledade ROCHA
- M. Denis SCHNOEBELEN
- M. Pierre SIMON
- Mme Danièle TETU
- M. Gérard THIBORD

Mme Virginie MENIGOZ, Commissaire du Gouvernement

Excusés :

- M. Mohamed ABID
- M. Christian BONNET (procuration à M. ALPY)
- Mme Christine COREN-GASPERONI (procuration à Mme CUENOT-STALDER)
- M. Marcel COTTINY
- M. Pascal ROUTHIER (procuration à Mme BOUQUIN)
- Mme Vanessa GIRARDET, Commissaire aux Comptes
- Mme Nadège GOUJON, représentante du Comité Social et Économique

Assistaient à la séance :

- M. Laurent GAUNARD, Directeur Général
- Mme Mireille CORROTTE, Directrice du Développement et du Patrimoine
- M. Frédéric PAPELOUX, Directeur de la Gestion Locative
- Mme Nadia SKAKNI, Directrice Administrative et Financière
- Mme Lucie LOUVET, responsable communication
- Mme Evelyne VENITUCCI, Directrice des Ressources

Secrétaire de séance : Mme Ludivine SIMON

L'ordre du jour est le suivant :

HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.07.009
FIXATION DES PRIX DES LOYERS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

VU l'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation le Conseil d'Administration arrête les orientations en matière de politique des loyers et d'évolution du patrimoine,

VU le tarif proposé dans le rapport,

VU la convocation envoyée le 4 décembre 2020 aux membres du Conseil d'Administration contenant le projet de délibération,

CONSIDERANT que le prix proposé tient compte du jeu de l'offre et de la demande selon l'adresse et de l'état des locaux,

DECIDE à l'unanimité, de valider les prix ci-dessous :

ADRESSE	SUPERFICIE EN M ²	LOYER PROPOSE A LA RELOCATION
VALENTIGNEY 10 rue de Villedieu	70	6 000 €

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 20.

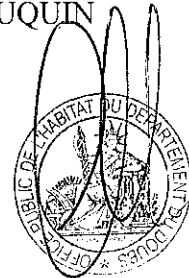
La Présidente,
Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 JAN. 2021



Contrôle de légalité



**HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2020**

RAPPORT N° 2020.07.009

FIXATION DES PRIX DES LOYERS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

L'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que :

« Le Conseil d'Administration arrête les orientations en matière de politique des loyers et d'évolution du patrimoine »

Lors de sa séance du 20 octobre 2020, Habitat 25 a fixé le loyer annuel d'un local de 70 m² situé 10 rue Villedieu à Valentigney à 7 437,49 euros HT.

Malgré plusieurs annonces, Habitat 25 n'a jamais eu aucune demande pour ce local depuis septembre 2019.

Afin de tenir compte du jeu de l'offre et de la demande, il est demandé aux administrateurs de baisser le montant du loyer annuel à 6000 euros HT.

Le Conseil d'Administration est invité à valider le tarif proposé.

Laurent GAUNARD
Directeur Général

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 JAN. 2021



Contrôle de légalité